

## Le Président

SC/AH/18-51496

Paris, le 27 NOV. 2018

Monsieur le Ministre,

Dans la continuité de l'engagement de l'AMF en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, l'AMF est naturellement favorable à la promotion de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la Fonction publique. C'est une priorité nationale dont les élus communaux et intercommunaux se sont déjà emparés dans leur rôle d'employeur. Ainsi, d'ores et déjà, en 2018, 54% des collectivités et EPCI ont mis en place au moins une action relative à l'égalité femmes hommes. Un chiffre en très forte progression ces trois dernières années (résultats enquête HoRHizons 2018).

C'est pourquoi l'AMF signera ce protocole, étant entendu qu'une évaluation des cinq axes devra être effectuée, en particulier pour mesurer les difficultés éventuelles d'adaptation aux spécificités locales. Pour certains, j'en suis assuré, aucun problème particulier ne sera identifié, mais pour d'autres ce sera l'occasion d'appréhender les dispositions dont la mise en œuvre peut paraître difficile, et de vérifier leur pertinence. En effet, il conviendra de mesurer dans un avenir proche l'impact que certaines mesures vont produire en terme de réduction de l'écart entre les femmes et les hommes.

En outre, et comme vous le savez, les communes et les EPCI de petite et de moyenne taille ne sont pas tous dotés de services en capacité de mettre en œuvre ces nouvelles actions. L'accompagnement prévu pour le volet formation par le protocole, doit être assuré, dans le versant territorial, par le CNFPT, seul organisme compétent, et ce, quelle que soit la taille de la collectivité. S'agissant de la gestion des carrières, il sera sans doute indispensable d'instaurer un accompagnement équivalent assuré par les centres de gestion. L'organisation proposée permettra alors d'augmenter les chances de réussite de ce nouveau protocole.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.



François BAROIN

Monsieur Olivier DUSSOPT  
Secrétariat d'État de l'Action et des Comptes publics  
139, rue de Bercy  
75572 PARIS CEDEX 12